## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

**Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)**

– 05-7195 / 101267
Werthanor SA, 2400 Le Locle
usinage, tournage, fraisage, décolletage et soudage TIC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

– 05-7196 / 101024
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse (Usine 20), 2052 Fontainemelon
Ateliers sous-garage: service d'injection et injection des roues. Secteur ouest: injection rotors et magnétisation. Platines et ponts horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
143 H, 35 F
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

– 05-7202 / 102019
BM SA, 2340 Le Noirmont
usinage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

– 05-7205 / 100728
AP TECHNOLOGIES SA, 1348 Le Brassus
atelier d'usinage mécanique: centre usinage CNC
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
10 H
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)**

– 05-7193 / 101521
STERN CREATIONS, Branch of Richemont International SA, 1242 Satigny
Service de piquet pour le secteur «Usinage CN»
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.11.2005–31.10.2008 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

# Permis concernant la durée du travail octroyés

**Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)**

– 05-7098 / 100339
Frédéric Piguet SA, 1347 Le Sentier
Ebauche II
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H, 22 F
01.10.2005–30.09.2008 (Modification)

– 05-7112 / 101103
Comadur SA, 2416 Les Brenets
usinage de verre de montres
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
75 H, 8 F
16.10.2005–15.10.2008 (Renouvellement/modification)

– 05-7127 / 109437
CSEE Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques SA, 2000 Neuchâtel
production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H, 4 F
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (sans alternance) (Art. 17, 19 et 20*a* LTr)**

– 05-7140 / 108536
Valrhône SA, 1030 Bussigny-Lausanne
préparation des produits frais – chargeurs nuit – informatique
besoins spéciaux de consommation
14 H
01.10.2005–30.09.2008 (Nouveau permis)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (sans alternance) (Art. 17 et 19 LTr)**

– 05-7131 / 101104
Comadur SA, 2400 Le Locle
usinage, pressage, injection, plasma, traitement thermique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 20 F
25.05.2003–27.05.2006 (Modification)

– 05-7133 / 110460
Transport Express Rodriguez SA, 1219 Châtelaine
réception, tri et contrôle, transport.
besoins spéciaux de consommation
9 H, 1 F
01.10.2005–30.09.2008 (Nouveau permis)

**Permis de travail du dimanche (Art. 19 LTr)**

– 05-7126 / 101923
Tornos SA, 2740 Moutier
Secteur de fabrication YASDA: en complément au permis 05-5528.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
6 H
09.10.2005–08.10.2006 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)**

– 05-7158 / 101339
Petroplus Refining Cressier SA, 2088 Cressier NE
exploitation (raffinerie, entretien, laboratoire et sécurité)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
84 H
15.10.2005–15.10.2008 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)**
**(Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)**

– 05-7159 / 101301
ENERGIZER SA Succursale de La Chaux-de-Fonds, 2300 La Chaux-de-Fonds
atelier fabrication des piles alcalines et des composants
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
215 H, 55 F
01.01.2006–31.12.2008 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signiature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

15 novembre 2005

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail